

**Prestations du vivant**



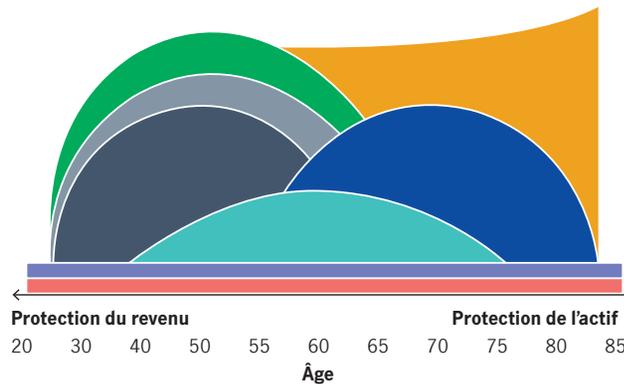
# Assurance invalidité et assurance maladies graves : une combinaison rassurante

## Vos besoins d'assurance ne sont pas les mêmes à toutes les étapes de votre vie

Au début de votre vie active, quand vos revenus sont encore faibles et votre degré d'endettement élevé, l'assurance vie temporaire peut représenter une solution avantageuse. Avec le temps, votre revenu augmente (normalement) et vos besoins d'assurance augmentent aussi. C'est sans doute le moment d'opter pour un produit plus robuste d'assurance permanente.

Mais l'une des choses les plus importantes à laquelle il faut penser, quelle que soit l'étape de la vie dans laquelle vous vous trouvez, est peut-être votre santé.

Une maladie ou une blessure peut avoir de graves conséquences sur votre état physique ou émotionnel. Sans parler des coûts importants et inattendus que votre régime provincial ou vos régimes collectifs ne couvriront pas nécessairement. D'où l'utilité d'une protection supplémentaire.



- Assurance vie temporaire
- Assurance Régime Protection hypothécaire
- Assurance vie permanente
- Assurance invalidité de longue durée
- Assurance soins de longue durée
- Assurance maladies graves
- Soins médicaux et dentaires
- Voyage

**L'assurance maladies graves** vous versera une prestation unique si vous souffrez d'une des 24 affections couvertes, une fois que la période d'attente sera accomplie. Vous pourrez utiliser cet argent comme bon vous semblera. Par exemple :

- Paiement de vos frais médicaux et de vos ordonnances
- Remboursement de votre prêt hypothécaire
- Compensation du revenu perdu par votre conjoint s'il prend congé

Frais de garde pour vos enfants ou coûts d'un fournisseur de soins à domicile

**L'assurance invalidité** contribue à votre sécurité financière en remplaçant une fraction de votre revenu habituel si un accident ou une maladie vous empêche de travailler. Les prestations mensuelles de cette assurance vous aideront, vous et votre famille, à maintenir le style de vie auquel vous êtes habitués, pour que vous puissiez vous concentrer sur votre rétablissement.

Manuvie propose un vaste assortiment de produits d'assurance invalidité et maladies graves qui, combinés, vous permettront de remplacer le revenu perdu et de faire face aux dépenses imprévues, pour que vous puissiez vous concentrer sur votre retour à une vie active sans souci financier.

Pour en savoir plus, visitez le site **Manuvie.ca** ou adressez-vous à votre conseiller.